





DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT D'ALSACE

NUC.XM.XM.2006.1322

Division de Strasbourg

Strasbourg, le 22 septembre 2006

Monsieur le directeur du centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim BP n°15 68740 FESSENHEIM

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base

CNPE de Fessenheim

Inspection n° INS-2006-EDFFSH-0004 du 7 septembre 2006

Thème « Facteurs humains et organisationnels »

Monsieur le directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993 modifié par le décret n° 2002-255 du 22 février 2002, une inspection annoncée a eu lieu le 7 septembre 2006 au centre nucléaire de production d'électricité de Fessenheim sur le thème «Facteurs humains et organisationnels ».

Suite aux constatations faites à cette occasion par les inspecteurs, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 7 septembre 2006 avait pour objectif d'évaluer la prise en compte des facteurs humains (FH) et organisationnels par le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de Fessenheim. Les inspecteurs ont d'abord examiné l'organisation du site et sa politique en matière de FH, ainsi que les actions engagées depuis et suite à la dernière inspection sur ce thème qui a eu lieu le 30 août 2005. Puis les inspecteurs se sont rendus en salle de commande et au bureau des chargés de consignation de la tranche 1 pour assister à la réalisation d'un essai périodique (EP) et à l'établissement de régimes de consignation. Ils se sont enfin intéressés à l'analyse d'évènements sous l'angle FH et à l'exploitation faite par le site du retour d'expérience.

Les inspecteurs ont relevé que depuis la dernière inspection, des efforts importants ont été réalisés avec la mise en place d'un réseau de correspondants FH et avec la réalisation d'une analyse trimestrielle des événements significatifs sûreté afin d'identifier des thèmes d'actions FH. Toutefois, les efforts doivent se poursuivre et intégrer la radioprotection.

A. Demandes d'actions correctives

La composition du réseau des correspondants FH a été présenté aux inspecteurs. Certains services sont représentés par 3 ou 4 personnes, d'autres comme le service de prévention des risques (SPR), la structure travaux neufs (STN) ou le service gestion et système d'information (SGSI) ne sont pas du tout représentés. Par ailleurs, les évènements significatifs radioprotection (ESR) ne font pas l'objet d'une analyse FH.

Demande n°A.1 a : Je vous demande de veiller à ce que les principaux services et notamment le SPR, disposent d'un correspondant FH et participent au développement de la culture FH au sein du site.

Demande n°A.1 b : Je vous demande d'examiner pour chaque ESR l'intérêt de réaliser une analyse FH. Vous veillerez en particulier à en réaliser une pour l'ESR survenu le 20 août 2006 et relatif à un non respect des procédures de contrôle en sortie de zone contrôlée.

Lors des entretiens avec plusieurs agents du service conduite dont des chargés de consignation, les inspecteurs ont constaté que le terme « fiche de manœuvres » est ambigu, car l'intervention associée n'implique pas nécessairement de manœuvrer la vanne, mais seulement d'apposer les pancartes de condamnation.

Par ailleurs, sur la fiche de manœuvres, il est prévu une case exécution et une case vérification. Or, il n'est pas prévu de réaliser une vérification sur place dans tous les cas. En outre, cette fiche de manœuvres n'est pas conservée après retour au bureau de consignation, ce qui ne permet pas de vérifier a posteriori que les actions ont été réalisées.

Enfin, l'instruction référencée D5190-05.0541 I/02/EC*/016 « organisation du service conduite pour la mise hors et en exploitation des matériels » remise lors de l'inspection n'est pas très explicite sur la façon de procéder.

De ce fait, lors de l'analyse de l'évènement significatif sûreté (ESS) survenu le 29 septembre 2005 et relatif à la coupure d'un tableau électrique et lors de la visite de terrain, les inspecteurs ont constaté des pratiques hétérogènes entre les différentes équipes du service conduite concernant l'utilisation de cette fiche de manœuvres et plus généralement des régimes. Toutefois et suite à l'ESS précité, des actions correctives sont en cours, et notamment le guide de mise sous régime a été mis à jour. La formation des agents à ce nouveau guide va être prochainement réalisée.

Demande n°A.2: Je vous demande de vérifier que le nouveau guide intègre bien les écarts de pratiques relevés lors de l'inspection et définisse en particulier des règles claires et précises sur l'utilisation des fiches de manœuvres suivant les différents cas d'utilisation rencontrés (régime d'essai, consignation administrative, ...). Vous m'indiquerez les résultats de cette vérification et me préciserez les règles prévues dans chacun des cas pour la vérification et la conservation des documents.

B. Compléments d'information

Lors de l'inspection, il a été indiqué que les services centraux d'EDF (DPN/CAPE/GPSN) réalisent une analyse second niveau des comptes-rendus d'ESS (CRESS) sous l'angle FH notamment et formulent des préconisations.

Demande n°B.1 : Je vous demande de m'indiquer à la réception de cette analyse, quelle exploitation vous en faîtes. Vous me préciserez notamment si vous tenez compte des préconisations, si vous complétez par exemple l'analyse FH de certains CRESS et si vous identifiez le cas échéant, d'autres actions correctives.

Plusieurs ingénieurs sûreté d'autres CNPE sont venus sur le site afin de partager leur expérience.

Demande n°B.2 : Je vous demande de m'indiquer si vous envisagez une démarche similaire axée sur le FH.

Les manageurs première ligne (MPL) sont chargés de sensibiliser leurs agents à la culture FH suite notamment au retour d'expérience acquis, mais le temps nécessaire à cette action n'a pas été évalué.

Demande n°B.3 : Je vous demande d'évaluer le temps nécessaire aux MPL pour exercer leurs différentes missions en matière de FH. comme cela a été fait pour les correspondants FH.

Sur d'autres CNPE, a été mis en place une pratique consistant pour les intervenants à effectuer en amont des interventions un « pré-job briefing *inversé* ». Cette pratique qui place les intervenants dans un rôle plus actif par rapport à la seule écoute de l'exposé des risques, apparaît comme positive dans la mesure où elle favorise l'appropriation par les intervenants des risques et contraintes liés à la réalisation des interventions. Elle permet en outre, d'aider le responsable hiérarchique à vérifier cette bonne appropriation, à identifier, le cas échéant, les difficultés rencontrées et à vérifier que les agents disposent bien des compétences. Compte tenu du retour d'expérience acquis sur le site suite à l'analyse des ESS, cette pratique pourrait être bénéfique et complémentaire à l'action de sensibilisation que vous avez prévue.

Demande n°B.4: Je vous demande d'examiner la possibilité de tester cette pratique dans les différents métiers. Vous me fournirez la stratégie retenue et son échéancier de réalisation.

C.Observations

C.1 Lors de la réalisation de l'EP RGL 02, les inspecteurs ont relevé :

- une erreur dans l'analyse de risque : l'enregistreur utilisé était référencé SEFRAN 8416 alors que celui cité dans l'analyse de risque était référencé SEFRAN 8420.
- la présence d'un ventilateur CM-2 non accroché dans le local où étaient situés les 1 KRG 062 et 063 CR.

Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui ne dépassera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amenés à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser pour chacun l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le directeur régional Le chef de division

SIGNÉ PAR

Guillaume WACK